

## DIRECTION DE LA CULTURE CRR DE VERSAILLES GRAND PARC

### MUSICIEN POUR LES INTERVENTIONS « CONSERVATOIRE HORS LES MURS » ET PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE – CHANT CHORAL – H/F

(Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal)

Candidature à adresser à [anne-sophie.perrin-roesch@versailles.fr](mailto:anne-sophie.perrin-roesch@versailles.fr) avant le 6 aout 2021

#### POSTE À 17h

Les missions s'exercent sous la responsabilité administrative et pédagogique de la direction de l'établissement, en référence au Schéma national d'orientation pédagogique, dans le cadre du projet d'établissement, du projet d'enseignement artistique intercommunal et dans le respect du règlement intérieur.

#### Missions principales :

- Réaliser des interventions artistiques dans le cadre du projet « Conservatoire Hors les murs » : ateliers et activités d'enseignement en dehors du Conservatoire, à destination de divers publics, conçues avec des partenaires des communes dans le champ des activités périscolaires et socio-éducatives
- Susciter, coordonner et développer la dynamique de partenariat et au sein de l'équipe pédagogique
- Assurer l'enseignement de la formation musicale et du chant choral, au bénéfice des élèves affectés par la direction, en relation avec les enseignants ATEAP et PEA de la discipline
- S'impliquer dans la transmission de répertoires divers en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement
- Être garant de la cohérence des enseignements dispensés en lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Favoriser la dynamique de groupe au sein de la classe ou de l'atelier
- Prendre part à l'organisation des études et au suivi des élèves ainsi qu'à leur évaluation et à leur orientation
- Contribuer au rayonnement de l'établissement et de l'offre intercommunale au travers des actions menées avec les élèves et/ou au titre de l'activité artistique professionnelle.

#### Missions ponctuelles :

- Assurer la conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective
- Prendre part à l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement (encadrement des élèves lors des concerts et spectacles, évaluations et auditions, participation aux réunions et groupes de travail et aux actions de formation organisés par la direction...)
- S'impliquer dans une réflexion pédagogique relative à l'enseignement de la discipline et des aux parcours d'études proposés par l'établissement
- Assurer une veille artistique et la mise à niveau de sa pratique
- Exercer une expertise sur les matériels et ouvrages pédagogiques affectés au travail de classe et/ou mis à la disposition des élèves

#### Appartenance à un ou des groupes de travail :

- Département pédagogique « Formation musicale et chant choral » et groupe de travail « Hors les Murs »
- Groupes de travail thématiques (préparation à l'enseignement supérieur, examens...)
- Groupes de travail avec les autres professeurs selon les projets de l'établissement et/ou de Versailles Grand Parc, collectivité employeur

- Eventuellement, participation au conseil pédagogique, au conseil d'établissement, à la commission de saison artistique intercommunale et/ou à toute autre instance de concertation mise en place par l'établissement en relation avec ses partenaires.

## **PROFIL :**

### **Formation - Accès au poste :**

- Formation artistique supérieure
- Diplôme universitaire de musicien intervenant ou Diplôme d'État pour l'enseignement d'une discipline
- Titulaire du grade d'ATEA Principal ou inscription sur liste d'aptitude
- Vie artistique professionnelle dans le domaine concerné

### **Expérience antérieure souhaitée :**

Expérience dans un poste similaire appréciée

### **Autonomie et/ou responsabilités :**

- Grande autonomie dans la conduite des activités d'enseignement
- Activité cadrée par le projet d'établissement, le projet d'enseignement artistique intercommunal et par le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé (organisation des études, cursus, évaluation), dans le respect des règles de déontologie
- Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique
- Activité pédagogique soumise au contrôle du ministère de la Culture et de la Communication

### **Connaissances techniques/théoriques :**

- Connaissances approfondies dans le domaine artistique enseigné
- Connaissance de l'environnement professionnel et des enjeux pédagogiques et culturels

### **Savoir-faire :**

- Capacité à instaurer et développer une relation pédagogique (en individuel et en collectif)
- Capacité à innover dans sa pédagogie
- Capacité à favoriser le parcours personnalisé des élèves
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique générale d'établissement (champs pédagogique, artistique et administratifs)

### **Qualités recherchées :**

- Engagement et intelligence dans la relation pédagogique
- Capacité à travailler en équipe dans des projets partagés
- Sens du service public
- Disponibilité